

## **Les entreprises canadiennes partant à la conquête de l'Asie-Pacifique bénéficient d'une planification préliminaire**

Si vous comprenez certaines différences dans la façon dont les services bancaires sont offerts dans la région de l'Asie-Pacifique, vous pouvez assurer le succès de n'importe quelle entreprise canadienne élargissant ses activités à cette région. Si vous envisagez d'étendre vos activités à l'Asie-Pacifique, voici quelques conseils à prendre en compte.

**Allouer plus de temps à l'ouverture de votre premier compte bancaire.** Il peut s'écouler plusieurs mois avant qu'une entreprise canadienne puisse ouvrir son premier compte bancaire en Asie-Pacifique en raison de la réglementation et des systèmes judiciaires qui sont différents.

**Plusieurs comptes peuvent être nécessaires.** Les comptes de dépôt peuvent être nécessaires à certaines fins. En Chine, par exemple, il peut arriver que les entreprises doivent posséder plusieurs comptes, souvent dans diverses banques, pour combler tous leurs besoins bancaires.

**Le paiement de droits pourrait être exigé.** Pour avoir force exécutoire, certains documents exigent le paiement des droits ou des frais de timbre. Il peut s'agir de documents portant sur le transfert de biens, tout comme de documents commerciaux, dont les factures.

**Il n'est pas toujours possible de convertir librement des devises.** Certains pays n'autorisent pas la conversion libre de leur devise dans d'autres devises ; les organismes gouvernementaux tiennent bien en main les conversions monétaires. Lorsque de telles conversions sont possibles, ils exigent normalement la présentation d'une preuve à l'appui d'une entente d'affaires sous-jacente, telle qu'une facture ou une licence d'investissement dans un pays particulier.

**Les modes de paiement varient en Asie-Pacifique.** Bien que les entreprises puissent effectuer et recevoir des paiements de diverses façons, la popularité de chaque mode de paiement varie dans la région de l'Asie-Pacifique. Par exemple, en

### Avis sur le droit d'auteur et les droits de reproduction :

Le présent article est un contenu du site Web Info-Articles de la Banque Royale du Canada (la Banque Royale) et est assujéti aux conditions d'utilisation du site Web. La Banque Royale détient les droits d'auteur sur le contenu d'Info-Articles, mais convient d'accorder aux utilisateurs du site Web, sans redevance, une licence incessible d'utilisation, de reproduction et de communication du contenu présenté dans ces colonnes, à condition que l'utilisateur soit un journaliste et que le contenu soit utilisé ou reproduit avec exactitude, et qu'il soit cité en contexte. Toute utilisation non autorisée du contenu constitue une violation du droit d'auteur de la Banque Royale. La Banque Royale peut, à tout moment, révoquer ladite licence et exiger par un avis que l'utilisateur cesse d'utiliser ledit contenu.

Inde, les chèques sont utilisés pour plus de 90 pour cent des opérations hors trésorerie, tandis qu'au Japon, les chèques sont très peu utilisés. Les cartes de crédit sont très rarement utilisées dans des pays comme la Chine et l'Inde, alors qu'elles sont d'usage très courant à Hong Kong et en Indonésie. Dans de nombreux pays d'Asie, les cartes de débit (cartes bancaires) sont largement répandues. Cependant, les cartes bancaires canadiennes ne sont acceptées qu'à certains GAB.

**L'accès et les emplacements des GAB peuvent être limités.** Les gens qui voyagent pour affaires doivent noter qu'en Chine, les GAB ne se trouvent qu'à quelques endroits dans les grandes villes ainsi que dans la plupart des aéroports internationaux. À Hong Kong, les GAB sont très répandus. Renseignez-vous auprès de votre institution financière canadienne sur la présence de GAB dans le monde et sur les types de cartes – dont les cartes à puce avec NIP – que ces pays acceptent ou n'acceptent pas. Le gouvernement du Canada fournit également des renseignements utiles par pays dans la section Transport et argent de la page Web Conseils aux voyageurs et Avertissements, que vous trouverez à l'adresse <http://www.voyage.gc.ca/index-fra.asp>.

**Les paiements doivent souvent être déclarés à la banque centrale.** Par exemple, les sociétés résidentes doivent présenter des renseignements détaillés sur leurs paiements internationaux à la banque centrale du pays. Les montants minimaux à déclarer, le type d'information requise et la périodicité des rapports varient d'un pays à l'autre.

« Certains des processus bancaires et commerciaux peuvent être plutôt complexes dans la région de l'Asie-Pacifique », déclare Jana Henderson, directrice générale, Solutions mondiales, à RBC Banque Royale. « Le fait de savoir composer avec ces processus permettra aux entreprises canadiennes de réussir, et ce, où elles le désirent. »

Les articles de conseils sur les services bancaires mondiaux sont offerts par Solutions mondiales de RBC. Pour en savoir davantage sur la façon dont RBC peut vous aider à accéder aux marchés mondiaux en toute confiance, composez le 1-800 ROYAL 20 (1 800 769-2520) ou visitez le site [www.rbcroyalbank.com/go-global](http://www.rbcroyalbank.com/go-global).

Avis sur le droit d'auteur et les droits de reproduction :

Le présent article est un contenu du site Web Info-Articles de la Banque Royale du Canada (la Banque Royale) et est assujéti aux conditions d'utilisation du site Web. La Banque Royale détient les droits d'auteur sur le contenu d'Info-Articles, mais convient d'accorder aux utilisateurs du site Web, sans redevance, une licence incessible d'utilisation, de reproduction et de communication du contenu présenté dans ces colonnes, à condition que l'utilisateur soit un journaliste et que le contenu soit utilisé ou reproduit avec exactitude, et qu'il soit cité en contexte. Toute utilisation non autorisée du contenu constitue une violation du droit d'auteur de la Banque Royale. La Banque Royale peut, à tout moment, révoquer ladite licence et exiger par un avis que l'utilisateur cesse d'utiliser ledit contenu.